



Le président

Communiqué de presse.

« Sorti par la porte... »

Selon la formule consacrée, « Sorti par la porte, il revient par la fenêtre », ce fameux projet de Revenu Universel d'Activité contre lequel le Mouvement associatif, ANPIHM incluse, s'était mobilisé dans la mesure où ce projet incluait l'Allocation aux Adultes Handicapés avec les conséquences régressives en termes de ressources pour les personnes concernées. Et cette mobilisation avait d'ailleurs porté ses fruits, puisque le Président de la République avait reconnu à l'époque que l'AAH ne devait pas au final être incluse dans ce projet !

Certes, selon les premières déclarations officielles, « les allocations ciblant le handicap continueront à exister » ; mais la fusion des bases ressources des différentes prestations solidaires actuelles en vue de créer ce qu'il est convenu d'appeler un « revenu social de référence » signifie clairement une volonté gouvernementale renforcée de continuer à faire dépendre le montant de l'AAH des revenus du ménage et de rendre un peu plus captif encore le conjoint dit handicapé de la situation financière de son conjoint dit valide.

Et si le Président de la République devait poursuivre dans cette voie, il contribuerait à abaisser un peu plus la citoyenneté quotidienne des personnes dites handicapées.

Est-ce cela le projet de « société inclusive » promis par l'action gouvernementale ?

Cette annonce appelle de très nombreuses questions sociales et politiques. Mais il y a au moins une annonce qui paraîtra claire à tous les Français qui en doutaient encore à savoir que Monsieur Emmanuel Macron sera à nouveau candidat pour un second mandat, compte tenu que selon ses déclarations, il « souhaite donc maintenant que nous puissions avancer jusqu'au bout de cette voie » et qu'au départ même de ce projet, né en 2019 mais interrompu par la crise sanitaire depuis 2020, il était prévu que les travaux n'aboutiraient pas avant 2023. Et à présent... 2025 ?

Le 9 janvier 2022.

ANPIHM, association fondée à Garches le 5 novembre 1952, reconnue d'utilité publique (décret du 27/07/1990)

Membre du Groupement Français des Personnes Handicapées (DPI/Disabled People International)

Membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Siège : 6 Square du 8 mai 1945. 35 700. RENNES - **Tél** : 02 99 32 28 12. **Site** : www.anpihm.org